

# Maï 2009

Mairie de  
**BOESENBIESEN**



22 Rue Principale  
67390 BOESENBIESEN

**Tél. 09 75 66 75 48**

Fax 03 88 85 30 81

communedeboesenbiesen@wanadoo.fr

## Horaires d'ouverture :

- ⇒ Lundi 17h à 19h
- ⇒ Jeudi 17h à 19h

## FERMETURE MAIRIE

Le **secrétariat de mairie** sera  
**fermé** du **13 mai 2008**  
au **19 mai 2008** (inclus)

*Les permanences reprendront  
normalement le 25 mai 2008.*

Exceptionnellement la **permanence**  
du **lundi 11/05/2009** débutera  
exceptionnellement à **17h30**.

En cas d'urgence, veuillez vous  
adresser :

- ⇒ **aux adjoints** (SIMLER Henri  
03.88.85.32.21—KEUSCH J-Jacques  
03.88.85.37.51)

## Autorisation de Sortie du Territoire

Tout mineur français n'ayant pas de  
passeport valide personnel et qui doit  
quitter la métropole sans être  
accompagné d'une personne titulaire de  
l'autorité parentale doit être muni d'une  
autorisation de sortie du territoire.

Cette autorisation est obligatoire pour  
franchir la frontière. Elle DOIT être  
accompagnée d'une CNI en cours  
de validité ou un passeport  
périmé depuis moins de 5 ans.

*Pour obtenir une autorisation de  
sortie du territoire, la personne qui  
détient l'autorité parentale doit se  
présenter à la mairie de son domicile  
munie du livret de famille,*

*de sa CNI et de celle du mineur  
concerné.*

Cette autorisation est **gratuite**  
et **valable 5 ans**.

# NOTE D'INFORMATIONS

## ELECTIONS EUROPEENNES

Les **élections européennes** auront lieu le dimanche  
**7 juin 2009**.

A Boesenbiesen le **bureau de vote** se tiendra **dans la mairie**  
**école** et sera **ouvert de 8h à 18h**.

*AVIS AUX VOLONTAIRES : permanence au bureau de vote!*

**Les personnes**, inscrites sur la liste électorale de la  
commune, **souhaitant assurer une permanence au bureau**  
**de vote** (2 heures) **sont priés de se manifester en mairie**  
**pour le 13/05/2009** au plus tard.

## PROCURATION ELECTORALE

En quelques points...

**La procuration est pour un électeur absent ou  
empêché, la possibilité de choisir un autre électeur  
pour accomplir à sa place les opérations de vote.**

- ◆ l'électeur qui choisit est le mandat
- ◆ L'électeur qui vote à sa place est le mandataire

La procuration est **établie sans frais**.

Mandant et mandataire doivent être inscrits dans la même  
commune.

La procuration est établie pour un scrutin déterminé. Toutefois,  
une procuration peut être établie pour une durée de son choix  
dans la limite d'un an à compter de sa date d'établissement si  
l'intéressé établit être de façon durable dans l'incapacité de se  
rendre au bureau de vote.

**L'autorité habilitée à établir une procuration, pour  
Boesenbiesen, peut être : la gendarmerie de  
MARCKOLSHEIM ou SUNDHOUSE.** Le mandant doit se  
présenter en personne muni d'une pièce d'identité.

Une procuration peut être établie tout au long de l'année.  
Aucune disposition législative ou réglementaire ne fixe de date  
limite pour l'établissement d'une procuration de vote.

Les électeurs ont intérêts à se présenter dans les services  
compétentes suffisamment tôt avant un scrutin déterminé pour  
que la procuration puisse être acheminée en mairie et au  
mandataire en temps utiles.

Le jour du scrutin, le mandataire se présente au bureau de  
vote du mandant muni d'une pièce justifiant son identité et  
vote en son nom et au nom du mandant.

*NB : Une procuration peut être résiliée à tout moment selon la  
même procédure que celle de son établissement, soit pour  
changer de mandataire soit pour voter directement. Il est  
fortement recommandé d'informer le mandataire de ce  
changement pour éviter les complications.*

**Pour tous renseignements vous pouvez  
vous adresser en mairie.**

# 7 juin 2009 : ELECTIONS EUROPEENNES... à vous de choisir !

## 10 bonnes raisons de voter

### ◆ **Oui, vous. Vous décidez. En votant.**

En votant aux élections du Parlement européen, vous choisissez qui influencera votre avenir et la vie quotidienne de près de 500 millions d'Européens. Si vous ne vous en souciez pas, quelqu'un d'autre s'en souciera à votre place et décidera qui vous représentera à la seule assemblée paneuropéenne élue directement. Les députés élus façonneront l'avenir de l'Europe pour les 5 prochaines années. Obtenez l'Europe que vous voulez! Si vous ne votez pas, alors ne vous plaignez pas.

### ◆ **Les eurodéputés – votre voix en Europe**

Votre eurodéputé est votre voix en Europe – pourquoi ne la feriez-vous pas entendre? Élu tous les cinq ans, le Parlement européen est un acteur de poids et d'importance dans le processus décisionnel de l'Union européenne. Il vote et façonne la législation européenne définitive qui influence votre vie quotidienne, qu'il s'agisse de la nourriture dans vos assiettes, du prix de votre caddie au supermarché, de la qualité de l'air que vous respirez ou de la sécurité des jouets de vos enfants.

### ◆ **Voter est un droit!**

En tant que citoyen européen, voter aux élections du PE est un de vos droits fondamentaux et le moyen d'avoir voix au chapitre quant au fonctionnement de l'UE. En votant, vous contribuez à déterminer qui représentera les citoyens tels que vous, votre famille et vos amis, vos voisins et vos collègues en Europe. En tant que citoyen européen, vous pouvez en outre voter (ou vous présenter aux élections!) dans le pays où vous vivez quel qu'il soit, même si vous n'en êtes pas citoyen. Mieux encore, ça ne vous coûtera pas un cent!

### ◆ **C'est pour le bien des citoyens, de la planète et de la prospérité!**

Que l'on soit jeune ou vieux, étudiant ou retraité, homme ou femme, salarié ou indépendant, fondu dans la masse ou plus marginal, citadin ou non, l'Europe nous concerne tous, souvent sans que nous en soyons conscients! Grâce à l'Europe, nous pouvons facilement voyager, étudier et travailler à l'étranger. Le PE œuvre sans relâche à un environnement plus propre, à des produits chimiques plus sûrs, ainsi qu'à de meilleurs services et emplois. C'est un fervent défenseur des droits des consommateurs, de l'égalité des chances et de droits de l'homme, tant au sein de l'UE qu'à l'étranger.

### ◆ **Un scrutin – 375 millions d'électeurs**

En juin 2009, vous aurez la possibilité unique de voter en même temps que 375 millions de compatriotes européens. Pourquoi? Pour élire le seul parlement transnational et multilingue élu directement au monde, et la seule institution de l'Union européenne élue directement. Élu par la population depuis 1979, le Parlement européen représente aujourd'hui près d'un demi-milliard de citoyens.

### ◆ **Eurodéputés de poids**

Souvent, les eurodéputés ont autant de poids que les États membres dans la prise de décision au niveau de l'UE. La majorité des textes législatifs qui concernent notre vie privée sont élaborés par les députés et les ministres au niveau de l'UE. La plupart des législations promulguées dans votre pays transposent des actes européens votés par les eurodéputés, vos représentants. Et il ne s'agit pas que de lois: de l'argent pour de nouvelles routes, des plages plus propres, une aide à la recherche, à l'éducation ou au développement? Les eurodéputés décident aussi où vont les deniers de l'UE.

### ◆ **Des eurodéputés avec encore plus de poids vous attendent**

Dès que le nouveau traité de Lisbonne pourra être mis en œuvre, les pouvoirs décisionnels des eurodéputés concernant les affaires communautaires augmenteront une fois de plus. En matière législative, il placera le Parlement sur le même pied que les ministres des États membres dans presque tous les domaines de la politique communautaire. Le Parlement élira également le président de la Commission européenne, renforçant ainsi son contrôle sur l'exécutif de l'UE. En outre, en tant que citoyen européen, vous aurez le droit d'initiative pour des législations européennes.

### ◆ **Vous votez pour la diversité**

L'Europe élit ses nouveaux députés en juin 2009. Issus de 27 pays, ces eurodéputés représentent toute une série de partis politiques nationaux, de circonscriptions et de points de vue. Au Parlement, la plupart des députés s'organisent en groupes politiques en fonction de leurs affinités. Ainsi, au Parlement comme en Europe, il est question de diversité, de la valoriser et de s'y adapter – le PE parle même 23 langues!

C'est de la politique! C'est la démocratie! Vous aimez l'Union européenne? Vous la détestez? Vous voulez qu'elle soit plus à droite? Plus à gauche? Y a-t-il un sujet qui vous passionne? Voulez-vous voir des changements? Y a-t-il des mesures qu'il faudrait prendre sans attendre? Des investissements qu'il faudrait faire? Élisez les eurodéputés qui sont de votre avis et qui pourraient réaliser vos souhaits. C'est cela, la démocratie. Faites la différence!

### ◆ **Un petit effort pour un grand résultat**

Allez! Voter ne prend que quelques minutes, et vous pouvez en profiter pour faire une promenade au parc ou aller boire un verre. Dire à l'Europe ce que vous voulez ne nécessite pas beaucoup d'efforts. Ensuite, il est facile de suivre ce que les députés que vous avez élus font pour vous en consultant [www.europarl.europa.eu](http://www.europarl.europa.eu)!